

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Lundi 17 Mai 2021 à 20h00

Date de Convocation : 30 Avril 2021

Affichage : 30 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS
Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE– Séverine LEBRUN – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT
- Frédéric CHEVILLON.

Absent Excusé : Frank SAMSON.

Mr Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 Avril 2021 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Devis pour travaux d'aménagement de la Rue d'Armor,
- Pose d'un coffret électrique près le hangar des châtaigniers,
- Avenant honoraires Cabinet Guillemot,
- Acquisition d'un véhicule pour le service technique

La demande est acceptée.

Délibération 2021/47	Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg
---------------------------------------	---

Suite à la consultation, 30 dossiers ont été retirés, et 5 établissements ont déposé une offre. Les critères de sélection portent sur :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques
3. Références	Références récentes de complexité similaires

Après analyse au regard des critères ci-dessus, toutes les candidatures ont été déclarées conformes.

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Critère jugé au regard de l'acte d'engagement et de la décomposition des honoraires
2. Valeur technique (60 %)	<p>Critère apprécié sur la base de la note méthodologique fournie par le candidat.</p> <p>Elle devra porter à minima sur les éléments suivants :</p> <p>1-La pertinence des moyens humains proposés pour la réalisation de la mission, évaluée au travers de la présentation de l'équipe ; les CV des intervenants avec leurs principales références seront fournies.</p> <p>2-La compréhension du contexte et la qualité de la méthodologie proposée / l'organisation et la répartition des tâches entre les différents membres de l'équipe projet pour les différents aspects de la mission,</p> <p>3-La méthodologie que le candidat entend mettre en œuvre spécifiquement pour cette mission ainsi que le planning d'organisation de la mission précisant notamment la date à laquelle le candidat s'engage à remettre au maître d'ouvrage le dossier de consultation des entreprises / les modalités de concertation avec la commune et les membres du COPII.</p>

A l'issue de la 1^{ère} analyse, la CAO a procédé à l'audition de 3 candidatures présélectionnées avant de finaliser le choix : à savoir : ECR Environnement Ouest – A'DAO Urbanisme – SETUR Ingénierie.

A la suite des auditions la CAO a confirmé le classement final et retient l'offre de : ECR Environnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le choix formulé par la commission d'appel d'offres,
- **Retient la candidature d'ECR Environnement Ouest** pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du bourg, avec un montant d'honoraires de 33 300€ ht, (taux 5.50%),
- Donne pouvoir de signature à son Président, pour toutes pièces se rapportant à ce marché.

Délibération 2021/48	Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
---------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil communautaire 2018-05-DELA-70 du 31 mai 2018 prescrivant l'élaboration du PLUi, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

RAPPEL DU CONTEXTE

La Communauté de communes Bretagne romantique a engagé l'élaboration du PLU intercommunal par délibération du 31 mai 2018. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en harmonisant les politiques d'urbanisme et d'aménagement locales autour d'un projet commun.
- Traduire le projet de territoire et les différentes stratégies communautaires (touristique, foncière, habitat, transport et déplacement, ...) existantes ou en cours d'élaboration.
- Garantir le développement de chaque commune dans le respect de leurs spécificités.
- Mutualiser les moyens, tout en recherchant une équité territoriale et une solidarité entre les communes en matière d'urbanisme.
- Définir la stratégie de développement économique du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité.
- Mettre en conformité les PLU existants avec la Loi (Grenelle II, ALUR...) et plus généralement, rendre les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT du Pays de Saint-Malo.
- Satisfaire aux obligations réglementaires en inscrivant le PLUi dans une démarche de développement durable pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, tout en mettant à jour les règles d'urbanisme locales pour qu'elles intègrent les réalités économiques, sociales et environnementales actuelles.
- Développer et diversifier l'offre de logement, répondre aux besoins en matière de logements sociaux.
- Planifier, au-delà des limites communales.
- Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue, les milieux naturels et le paysage.
- Préserver l'activité agricole.
- Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux.
- Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville.
- Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable.
- Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et la rénovation énergétique.
- Permettre la revitalisation des centre-bourgs sur le plan économique.
- Permettre l'accessibilité aux services publics.
- Prévenir les risques et nuisances de toutes natures.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Au regard des premiers éléments du diagnostic, et à l'issue des premiers travaux menés avec les élus du Comité de pilotage, les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se dessinent. Le support présentant ces orientations a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux pour la tenue des débats.

Ce document de référence exprime les stratégies et les choix d'aménagement. Il est garant de la cohérence intercommunale à long terme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal et au sein du Conseil communautaire de la Bretagne romantique.

Le débat sur le PADD doit permettre à l'ensemble des élus de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire.

Le débat qui sera tenu au sein du Conseil communautaire de Communauté de communes Bretagne romantique sera la synthèse des débats communaux et permettra d'améliorer et/ou préciser les orientations générales du PADD.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articule autour de 3 grands axes. Sont soumises au débat les orientations générales suivantes :

AXE 1 : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire

- *Orientation 1 : L'affirmation du rôle de la Bretagne romantique dans un territoire élargi et attractif*
- *Orientation 2 : Les communes comme moteur du projet et lieux de concrétisation des objectifs communautaires*
- *Orientation 3 : Le confortement des agglomérations tout en maintenant la diversité des lieux de vies*

AXE 2 : Un territoire de qualité

- *Orientation 4 : La pérennité du cadre de vie et du bien-être local*
- *Orientation 5 : Le renforcement des espaces de nature et la mise en valeur des ressources locales*
- *Orientation 6 : L'animation des centres-villes et des centres-bourgs par l'amélioration du fonctionnement des agglomérations*
- *Orientation 7 : La diversité et la qualité de l'habitat*
- *Orientation 8 : L'optimisation et la qualité des espaces d'activités*

AXE 3 : Un territoire équilibré

- *Orientation 9 : Une stratégie de développement économique au service des actifs*
- *Orientation 10 : Des réponses aux besoins de déplacements externes et internes au territoire*
- *Orientation 11 : La cohérence entre le développement résidentiel et la capacité d'accueil du territoire*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- **Précise** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération et que les termes du débat sont reportés en annexe de cette délibération ; Pour les élus de Saint-Thual les points essentiels sont les suivants :
 - 1- La clef de répartition préconisée crée un déséquilibre de développement entre les pôles et les autres communes - Il est préconisé d'établir une clef de répartition pour les pôles et une clef de répartition pour les autres communes. Saint-Thual demande le maintien de 7 logements/an.
 - 2- En terme de diversité de logements, les bourgs d'hyper proximité doivent prétendre aux logements semi-collectifs et logements sociaux.
 - 3- Assurer une complémentarité avec les territoires voisins : Evran - Plouasne - Bécherel – Dinan.
 - 4- Préserver les activités artisanales en local.

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Délibération 2021/49	Cession des VRD Lotissement Rue du Champ Noël Rétrocession gratuite à la commune
---------------------------------------	---

Considérant les travaux de voirie et réseaux dans le cadre des travaux d'urbanisation à titre privé,
 Considérant la demande du propriétaire portant sur la rétrocession des voiries et réseaux,
 Considérant la réception des travaux, et la levée des réserves de la réception définitive des travaux de viabilisation,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte à titre gratuit la rétrocession de la voirie et des réseaux, voirie identifiée sous le numéro N° 1587 Section B.
- Donne pouvoir de signature au Maire pour l'ensemble des pièces se rapportant à ladite transaction, qui seront dressées à l'Etude LAMBELIN Notaire à TINTENIAC.

Délibération 2021/50	Acquisition d'un terrain de 103 m²
---------------------------------------	--

Une transaction foncière se trouvant à proximité immédiate du futur terrain de glisse universelle est en cours. La parcelle cadastrée B n° 1551 de 103m² est potentiellement intéressante pour la commune. Après négociation avec le propriétaire Mr le Maire annonce avoir négocié un prix d'achat à 17€ le m².

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son approbation pour l'achat de la parcelle B 1551 au prix de 17€ le m²,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires au budget primitif 2021, pour les frais d'actes et autres formalités,
- Donne pouvoir de signature à son Président, pour l'ensemble des pièces se rapportant à ladite transaction.

Délibération 2021/51	Travaux d'aménagement de la Rue d'Armor
---------------------------------------	--

Pour les travaux d'aménagement envisagés sur la Rue d'Armor, un levé topo et un plan concernant l'aménagement sont nécessaires. Au préalable des devis sont proposés par les services de la Communauté Bretagne Romantique à savoir :

Levé Topographique	Plan aménagement Mission Etude + AVP
Devis d' ÉGUIMOS	Devis d'URBA REAL
730€ ht	1 400€ ht

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son approbation pour l'acceptation des deux devis mentionnés ci-dessus,
- Réserve les crédits nécessaires à ce programme de travaux prévus au budget primitif 2021.

Délibération 2021/52	Pose d'un coffret électrique au hangar des châtaigniers
---------------------------------------	--

Afin d'apporter une alimentation électrique au hangar des châtaigniers, et de répondre à une demande pour les activités des associations locales la pose d'un coffret électrique est à prévoir. Enedis a présenté un devis de 1302,48€ TTC.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis d'ENEDIS, et demande une réalisation des travaux dès que possible,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires au budget.

Délibération 2021/53	Avenant honoraires Cabinet Guillemot Mission MOE Au lotissement les châtaigniers
---------------------------------------	---

En raison de la durée de la gestion du lotissement les châtaigniers, le cabinet GUILLEMOT a présenté un avenant de 4 475€ ht, pour des réunions complémentaires de chantier. Après négociation avec l'intéressé, le Cabinet Guillemot a fait une remise de 475€ ht pour ramener l'avenant à hauteur de 4 000€ ht.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cet avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'avenant représentant un montant de 4 000€ ht,
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire,
- S'engage à supporter ces frais au budget annexe Lotissement.

Délibération 2021/54	Acquisition d'un véhicule au service technique
---------------------------------------	---

Après recherche des opportunités intéressantes pour la collectivité, la commune a fait l'acquisition d'un véhicule pour les besoins du service technique. Il s'agit d'un véhicule Renault Type Kangoo express de 5cv – 92 487kms – au prix de 8 990€ ttc + frais de carte grise 302.76€ soit un coût global de 9 292.76€ ttc.

Le Conseil municipal a pris acte de cet investissement, déjà budgété dans le cadre du budget primitif 2021.

Il est donné pouvoir de signature au Président, pour la signature de toutes pièces se rapportant à l'investissement dont il s'agit.

Délibération	Désignation de 2 délégués aux commissions thématiques
---------------------	--

2021/55	De la Bretagne Romantique
----------------	----------------------------------

Sont désignés délégués à la commission Habitat – Urbanisme – haut débit – Téléphonie Mobile :
Mme NOSLAND Marie-Christine : Titulaire
Mr ABALAIN Dominique : Suppléante

Information	Défense incendie à Trésoleil
--------------------	-------------------------------------

Suite à un échange avec Mr LEBRETON - Responsable du service Eau Potable à la CCBR, la collectivité a sollicité les services de la SAUR en vue d'établir une simulation sur la faisabilité d'une borne; pour améliorer la défense incendie à « **Trésoleil** ».

Il est nécessaire de définir l'endroit souhaité à «Trésoleil » pour la mise en place de cette nouvelle borne incendie. Cet endroit sera à valider en accord avec le SDIS 35.

Une fois ces éléments établis la SAUR pourra faire une étude de modélisation hydraulique ; celle-ci sera facturée à 170€ (un devis sera dressé au préalable).

La collectivité demande la réalisation de cette étude pour trouver une solution offrant une meilleure protection incendie sur le secteur, d'autant que des projets de construction sont envisagés.

Information	ECOLE Suite des échanges avec le Directeur
--------------------	---

En raison de la fermeture d'une salle de classe à la rentrée de septembre, le conseil municipal lors de sa réunion du 14 avril 2021 a relevé certaines situations sur lesquelles, il souhaiterait échanger avec la direction de l'Ecole ; à savoir : sur

- La volonté de supprimer une salle de classe à La Baussaine, en 09-2021,
- L'engagement sur la réduction d'un ½ poste d'atsem pour la classe des GS -CP,
- Les nombres d'enfants scolarisés sur l'extérieur,
- Les attentes sur le site de St-Thual d'une manière générale en ayant des maternelles sur le site du primaire.

Information	Scrutin des 20 et 27 juin 2021
--------------------	---------------------------------------

Le scrutin des élections départementales et des régionales du 20 et 27 juin 2021 sera organisé dans la salle polyvalente. Le scrutin se déroulera de 8h à 18h. Chaque groupe assurera une tenue du bureau à raison de 2h30.